



**Rapport sur la mise en œuvre de la
Loi sur le Conseil des aînés 1999-2004**

**Pour une reconduction
du Conseil des aînés**

FADOQ – *Mouvement des aînés du Québec*

Janvier 2005

Table des matières

| | |
|-------------------------------------|---|
| Présentation de la FADOQ..... | 1 |
| Pourquoi un Conseil des aînés | 2 |
| Structure du Conseil..... | 3 |
| Travaux du Conseil | 3 |
| Proposition pour l'avenir | 4 |
| Conclusion | 5 |

Présentation de la FADOQ

La FADOQ - *Mouvement des Aînés du Québec* est un regroupement volontaire de personnes âgées de 50 ans et plus dont l'objectif principal est de maintenir et d'améliorer la qualité de vie de ses membres et par voie de conséquence, de l'ensemble des aînés québécois.

Depuis bientôt 35 ans, elle œuvre activement en matière de politique publique, a participé à des coalitions, à des délégations pour rencontrer des politiciens et des fonctionnaires, a témoigné, à titre de représentante des aînés, à des consultations publiques et a consolidé des partenariats en divers domaines. Elle a de ce fait proposé plusieurs solutions aux décideurs afin de régler un certain nombre de questions d'actualité, touchant notamment les aînés.

Aujourd'hui, la FADOQ est présente dans 16 régions du Québec et rassemble 280 000 personnes. Active dans le domaine du loisir, elle défend également les droits de ses membres dans des domaines aussi variés que ceux de la santé, du logement, des revenus, du transport, du vieillissement et des abus et de la violence. La FADOQ défend les droits de ses membres afin de leur offrir un terrain propice à leur épanouissement, quel que soit l'endroit où ils habitent. L'implication sociale de ses membres collabore aussi au mieux-être de la communauté et à l'équilibre de notre société.

La FADOQ travaille en collaboration avec le Conseil des aînés dans de multiples dossiers et échange ses préoccupations avec celui-ci. Il nous apparaît fondamental que ce précieux partenariat puisse se poursuivre afin que les aînés continuent de travailler avec cet important intermédiaire afin de faire part des préoccupations du mouvement des aînés au Québec auprès du gouvernement.

Pourquoi un Conseil des aînés

La mission et les activités du Conseil sont extrêmement importantes à nos yeux. En effet, comment un gouvernement, dans le contexte d'une population qui vieillit rapidement, pourrait-il être au fait des préoccupations des aînés sans qu'il ne soit conseillé par son propre organisme de représentation.

Bien que la FADOQ ait en près de trente-cinq ans développé différentes positions et porté à l'attention des acteurs politiques et sociaux le fruit de ses réflexions quant au bien-être de la population âgée québécoise, la provenance diversifiée dont sont issus les membres du Conseil et l'accès aux données que possèdent plusieurs ministères sur la situation des personnes âgées apportent une composante essentielle quant aux débats entourant le vieillissement de la population.

Dans ce contexte, que certains qualifient de préoccupant, il serait mal venu que le gouvernement prive les organismes et le public de la source de références et d'informations que possède le Conseil des aînés. Malgré toute la bonne volonté des bénévoles aînés oeuvrant au sein de nos organisations, nous ne pouvons pas toujours, alors que nous sommes occupés à offrir des services, à mettre en place des activités et à maintenir des programmes, avoir le recul nécessaire pour évaluer les changements qui surviennent au sein de la population âgée. Or, le Conseil a ce grand avantage de pouvoir le faire et d'alerter son ministre titulaire ainsi que les divers ministères concernés des conséquences que ces changements entraîneront.

On a trop longtemps, au Québec, fait semblant que le vieillissement de la population n'aurait pas de répercussions sur la société toute entière et qu'il n'amènerait pas pour les personnes qui font partie de ces générations des modifications profondes. Encore aujourd'hui, il nous semble trop souvent que les dossiers relatifs aux aînés ne préoccupent pas beaucoup notre gouvernement. Pourtant, de nombreux indices nous démontrent que les aînés risquent d'être cloués au pilori par le seul fait qu'ils constituent une portion importante de la population québécoise. En ce sens, il n'est que raisonnable de leur donner un forum public où ils ont la possibilité de démontrer la valeur de leurs actions et l'apport essentiel qu'ils représentent pour la société et de partager leur point de vue sur les domaines et enjeux qui les concernent.

Les raisons qui ont mené à la création du Conseil des aînés en 1992 sont tout aussi valables qu'elles l'étaient alors, sinon plus. De nouvelles réalités sociales, comme les mutations du marché du travail et les enjeux qu'il représente pour les personnes de plus de 50 ans, l'impact du nombre de personnes en perte d'autonomie nécessitant des soins de santé et des soins et des services à domicile, les abus et la violence pour lesquels il importe plus que jamais de trouver des solutions, pour ne nommer que celles-là, méritent que le gouvernement puisse compter sur l'avis éclairé de personnes qui ont pour mandat de les étudier et d'explorer des pistes de solutions afin que les aînés puissent eux aussi participer à la vie collective et contribuer au développement de notre société.

Structure du Conseil

Nous croyons que la structure actuelle du Conseil est plus que satisfaisante. En effet, les membres votants doivent résolument être des représentants des aînés. Il serait par ailleurs inconcevable de se passer de l'expertise et de l'accompagnement des ministères concernés par les questions touchant les aînés. À ce titre, nous ne toucherions pas à la structure du Conseil.

Pour assumer les différents défis que le mouvement social impose, nous croyons qu'il est nécessaire que la composition du Conseil continue de refléter le tissu humain dont il est issu. Des hommes et des femmes qui ont en commun d'appartenir aux générations dites aînées, malgré des origines diverses et portant avec eux des réalités régionales différentes sont un atout majeur pour cerner la situation des aînés d'aujourd'hui et de demain. D'ailleurs, l'expérience a démontré que la consultation d'organismes provinciaux regroupant des aînés constitue une méthode de nomination qui a fait ses preuves.

Travaux du Conseil

La FADOQ - *Mouvement des Aînés du Québec* n'a que des félicitations à offrir au Conseil des aînés pour la qualité et la pertinence de ses avis, mémoires et publications. Compte tenu des effectifs limités qui composent le Conseil, il est important de souligner que le choix des sujets

traités et le nombre de représentations effectués auprès du gouvernement ont répondu aux attentes de notre organisation.

D'autre part, la participation du Conseil à divers travaux, notamment à la création et aux orientations de divers organismes sont à souligner. En ce qui nous concerne, la participation du Conseil des aînés aux travaux du Comité aviseur du Programme d'appréciation des résidences privées avec services ROSES D'OR a été grandement appréciée. En effet, il était important que cet organisme puisse faire le lien entre les inquiétudes des aînés à ce sujet et les contraintes du gouvernement en cette matière, et puisse faire part de son expertise dans ce domaine. Nous avons bénéficié d'un apport inestimable de connaissance, d'analyse et de perspective.

Proposition pour l'avenir

La FADOQ croit qu'il pourrait être de bon aloi de fusionner le Conseil des aînés avec le Secrétariat aux aînés. En effet, selon nous, il serait intéressant que la coordination des interventions de l'État soit reliée aux avis que le Conseil émet et qu'il puisse se faire sous son égide, gagnant ainsi en efficacité et en rigueur. Il nous apparaît important que la réflexion soit reliée aux actions.

De plus, nous croyons qu'en certains points, le mandat du Secrétariat aux aînés est redondant face à celui de Conseil. Nous pensons ici notamment au fait que chacun doit fournir des avis sur les projets de lois, règlements et politiques gouvernementaux touchant les aînés, doit conseiller le ministre responsable de la condition des aînés sur toute question concernant les personnes âgées. Il va de soi que le Conseil puisse établir et assurer la mise en œuvre d'un plan d'action relié à ces tâches. Ainsi, nous suggérons au gouvernement d'intégrer les actions du Secrétariat aux aînés à celles du Conseil des aînés afin de ne pas disperser les actions et recommandations relatives aux aînés.

Conclusion

La FADOQ - *Mouvement des Aînés du Québec* en vient donc à la conclusion qu'il est pertinent, voire essentiel, de reconduire le mandat du Conseil des aînés et d'y inclure le mandat du Secrétariat aux aînés afin que les travaux soient concertés et accompagnés d'actions appropriées.

Nous ne saurions, dans la société actuelle, nous passer d'un organisme soutenant la participation sociale des personnes âgées et la reconnaissance de leur place en tant que citoyens. Il est fondamental de pouvoir utiliser leur expertise afin de mieux comprendre les enjeux liés à la croissance et à la place des aînés dans notre société. La cause des aînés doit susciter l'intérêt qu'il se doit auprès des politiciens et des fonctionnaires et c'est au Conseil des aînés à pourvoir ce rôle.

À l'instar du rapport sur la mise en œuvre de la loi sur le conseil des aînés 1999-2004 déposé par le Conseil des aînés en juin 2004, nous croyons que le mandat du Conseil devrait être élargi au vieillissement et devenir le Conseil des aînés et du vieillissement. En effet, cet ajout permettrait de considérer les diverses perspectives sur lesquelles l'on se doit de se pencher afin de prévenir les écueils que peut représenter la vieillesse en tant que tel.

Il apparaît tout aussi important d'assurer le Conseil de ressources humaines et financières qui aideront ses membres à réaliser leur mandat. N'oublions pas que la plupart des membres votants agissent de manière bénévole et peuvent difficilement mener à terme des dossiers dont l'ampleur n'est plus à démontrer sans le support d'un secrétariat stable et d'un financement permettant la réalisation de recherches, d'études et de publications.